



Vente de livre sur le sport ou programme sportif sans diplôme

Par BusinessAttit

Bonjour,

Je souhaiterais vendre des programmes ou livres digitaux par le biais d'un site internet spécialisé dans le sport, dont je suis l'auteur.

J'aimerais connaître la réglementation exacte concernant la vente de livre, programme et autres documents d'accompagnement (informations) sportives, ce sans être titulaire d'un diplôme dans le domaine du sport.

Je précise que ces documents auront donc vocation à être vendues, sans avoir pour objectif de vendre une autre prestation d'accompagnement qui serait complémentaire au document/livre/programme.

De même, ces programmes ne seront pas individualisés. Ils seront génériques, cela ne se rapporte donc pas à du suivi individuel.

Si le fait de vendre de la documentation/livre/programme contenu sportif sans détenir de diplôme spécifique, doit-on rajouter une mention afin d'indiquer au lecteur ce fait.

Je vous remercie,
Cordialement,